

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE SÉANCE



SÉANCE DU 29 JUILLET 2020 :

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juillet les membres du Conseil Municipal de la Commune de Brando se sont réunis à 18h00 à la salle des fêtes d'Erbalunga, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 juillet 2020.

Étaient présents :

M. Yves BIAGGI, M. Thierry CHOLET-ALLEGRIANI, Mme Nathalie ESPOSITO, Mme Marie-Jeanne FANTOZZI, Mme Gilberte FUSTIER, Mme Anaïs GIORGI, Mme Sandrine LAUNOY, M. Denis LANCELLE, Mme Audrey PARDINI, M. Michel PERETTI, M. Jean-Louis SANGUINETTI, Patrick SANGUINETTI, M. Jean-Marcel VUILLAMIER.

Étaient absents représentés : Mme Aurélie CARBALLO-BUJAN, Mme Marie-Josèphe MARCHIONI M. Régis MARTINI, M. Frédéric SISCO

Étaient absents non représentés : Mme Sophie MATTEI, Dr Dominique RICCI.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs GIORGI

Président de séance : M. Patrick SANGUINETTI

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour. Il constate que le quorum est atteint.

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET GÉNÉRAL 2019

Monsieur le Premier Adjoint,
PRÉSENTE au Conseil Municipal le détail du compte administratif du budget général 2019 dressé par Monsieur Patrick SANGUINETTI, Maire.

	Résultat clôture 2018	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Investissement	439 208,54€	-132 991,31€	306 217,23€	- 484 509,25 €	-178 292,02€
Fonctionnement	935 191,43€	-149 386,38€	785 805,05€	00,00€	785 805,05€
Total	1 374 399,97€	-282 377,69€	1 092 022,28€	- 491 301,25€	607 513,03€

Le Conseil Municipal,
CONSTATE l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion et reconnaît la sincérité des réalisations.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
 VOTE : Adopté à l'unanimité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention :0)

2- AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET GÉNÉRAL

Le Conseil Municipal,

CONSTATE que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 785 805,05 €.

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 149 386,38€
B. Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte adminis., précédé du signe + ou -	+ 935 191,43 €
C. Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	785 805,05 €
D. Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	306 217,23 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement Besoin de financement Excédent de financement	-484 509,25 €
Besoin de financement F	=D+E 178 292,02 €
AFFECTATION = C	=G+H 785 805,05€
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	178 292,02 €
2) H Report en fonctionnement R 002	607 513,03 €
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET GÉNÉRAL 2019

Monsieur le Maire,

EXPOSE tous les éléments afférents au budget général notamment le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

4- APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2020

Monsieur le Maire,
RETRACE les grandes lignes du budget primitif général 2020.

Le Conseil Municipal,
ADOpte le BP 2020 suivant :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	1 990 727,00€	1 664 792,00€
Recettes	2 291 770,00€	1 664 792,00€

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

5- VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET EAU 2019

Monsieur le Premier Adjoint,
PRÉSENTE au Conseil Municipal le détail du compte administratif 2019 du budget eau assainissement dressé par Monsieur Patrick SANGUINETTI, Maire.

	Résultat clôture 2018	Résultat exercice 2019	Résultat de clôture 2019	Restes à réaliser	Résultat cumulé
Investissement	63 333,75 €	-75 815,44€	-12 481,69€	-182 981,29€	-195 462,98€
Fonctionnement	243 764,79 €	62 307,13 €	306 071,92€	0,00€	306 071,92 €
Total	307 098,54 €	-13 508,31€	293 590,23€	-182 981,29€	110 608,94 €

Le Conseil Municipal,
CONSTATE l'identité de valeur avec les indications du compte de gestion et reconnaît la sincérité des réalisations.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

6- APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET EAU 2019

Monsieur le Maire,
EXPOSE tous les éléments afférents au budget eau notamment le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Conseil Municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

7- AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET EAU 2019

Le Conseil Municipal,

Après avoir examiné le compte administratif 2019, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice du service de l'eau et de l'assainissement, constatant que le compte administratif 2019 fait apparaître : - un EXCEDENT d'EXPLOITATION de 306 071,92 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	62 307,13 €
dont b. Plus value nettes de cession d'éléments d'actif	0,00€
c. Résultat antérieur de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	243 764,79€
Résultat à affecter : d=a+c (si d est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	306 071,92€
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	
R 001 (excédent de financement)	-12 481,69€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-182 981,29€
Besoin de financement	0,00€
Excédent de financement	
Besoin de financement= e+f	195 462,98 €
AFFECTATION = d	306 071,92 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	195 462,98 €
3) Report en exploitation en R 002	
Montant réservé à la collectivité de rattachement (D 672) :	110 608,94€
DEFICIT REPORTE D 002	0,00 €

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

8- APPROBATION DU BP EAU 2020

Monsieur le Maire,

RETRACE à l'attention du Conseil les grandes lignes du budget primitif du service eau et assainissement 2020, conformes au projet annexé à la convocation.

Le Conseil Municipal,

DELIBERE et ADOPTE le BP 2020 qui se résume ainsi :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
Dépenses exercice	703 104,00 €	1 385 007,00 €
Recettes exercice	703 104,00 €	1 385 007,00 €

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

9- DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le Maire,

RAPELLE au Conseil qu'en début de mandat, les services fiscaux invitent la Commune à constituer une nouvelle commission communale des impôts directs suite au renouvellement général des Conseils municipaux.

Il précise qu'elle est présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué et comprend, en outre, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants représentant les différentes catégories de contribuables.

Le Conseil Municipal,

DELIBERE et ADOPTE la liste ci-dessous :

Commissaires Titulaires :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Contribution (*)</i>
01	LAUNOY	Sandrine	SILGAGGIA 20222 BRANDO	TH
02	PARDINI	Audrey	ERBALUNGA 20222 BRANDO	TF
03	VUILLAMIER	Jean-Marcel	PORETTO 20222 BRANDO	TF
04	SANGUINETTI	Jean-Louis	MAUSOLEO 20222 BRANDO	TF
05	FUSTIER	Gilberte	LAVASINA 20222 BRANDO	TF
06	SISCO	Frédéric	20222 BRANDO	TF
07	CASANOVA	Jean-Pierre	20222 BRANDO	TH
08	FRANCESCHI	Fabienne	POZZO 20222 BRANDO	FB
09	MAESTRACCI	Marie-France	20222 BRANDO	TH
10	AMORETTI	Robert	20222 BRANDO	TF
11	FAVALE	François	20222 BRANDO	CFE
12	PAGANUCCI	Marie-Jo	20222 BRANDO	TF

Commissaires Suppléants :

	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Adresse</i>	<i>Contribution (*)</i>
01	TOMASI	Marie-Paule	20222 BRANDO	TH
02	LAUNOY	Bernard	SILGAGGIA 20222 BRANDO	TH
03	ROSTAING	Hugo	20222 BRANDO	CFE
04	BRONZINI	Jean-Pierre	20222 BRANDO	TH
05	BERGEOT	Danny	SILGAGGIA 20222 BRANDO	FB
06	COLAS	Toussaint	PORETTO 20222 BRANDO	FB
07	MARIOTTI	Jean-François	PORETTO 20222 BRANDO	TH
08	LICCIA	Jean-Christophe	20222 BRANDO	FB
09	CASTA	Nathalie	20222 BRANDO	TH
10	SANGUINETTI	Bernard	20222 BRANDO	TF
11	GHELARDINI	Christelle	Lavasina 20222 BRANDO	FB
12	ANTONIOTTI	Olivier	Mausoleo 20222 BRANDO	TH

(*) TH = Taxe Habitation FB = Foncier Bâti
FnB = Foncier non Bâti CFE = Contribution foncière des entreprises

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

10- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MATÉRIEL DE LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Monsieur le Maire,

INVITE le Conseil à prendre connaissance du projet d'acquisition de matériel de communication pour la réserve communale citoyenne de la commune.

L'ensemble des dépenses afférentes à ce poste, est évalué à 4 380 € HT.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de solliciter une aide financière auprès de l'Etat comme suit :

- Etat 2 628€ HT

- Part communale 1 752 € HT

HABILITE le Maire à réaliser cette opération.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

11- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur le Maire,

EXPOSE au Conseil que considérant l'accroissement de l'activité à la cantine scolaire, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi non permanent d'agent de cantine relevant du grade d'adjoint technique territorial, d'une durée de 13 heures de service hebdomadaire, en application des articles 3, 1° et 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une période de 9 mois.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accéder à la proposition du Maire, et de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

12- MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL D'UN AGENT

Monsieur le Maire,

EXPOSE au Conseil municipal que compte tenu d'un accroissement du travail au sein des services administratifs de la commune, il serait souhaitable de supprimer l'emploi d'agent administratif et financier crée initialement à temps non complet par délibération du 30 décembre 2008 pour une durée de 24 heures par semaine, et de créer un emploi d'agent administratif et financier, à temps non complet pour une durée de 30 heures par semaine, à compter du 1er septembre 2020.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi.

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'accéder à la proposition du Maire, et de fixer la rémunération de l'emploi ainsi créé par référence au 1er échelon échelle C1 du grade d'Adjoint Technique Territorial.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, au budget de la Collectivité, aux article et chapitre prévus à cet effet.

VOTE : Adopté à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention :0)

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20H00.

Le Maire,
Patrick SANGUINETTI

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint
Thierry CHOLET-ALLEGRI